

Rapport de contrôle de concession

GAZ



Unité de méthanisation agricole en injection sur le réseau de gaz, GAEC LIEVIN à VOLCKERINCKHOVE

Table des matières :

- P2 : Table des matières & édito
- P3 : La concession de distribution publique de gaz en Flandre au 31/12/2020
- P4 : L'organisation de la distribution publique de gaz
- P5 : Présentation et missions du SIECF-Territoire d'Energie Flandre
- P6 : Qualité du gaz, qualité de fourniture
- P7,8 & 9 : Patrimoine et travaux
- P10 : Incidents
- P11 & 12 : Les usagers de la concession gaz
- P13 : Les usagers de la concession, Focus sur le compteur GAZPAR
- P14 : Eléments financiers
- P15-16 : Transition énergétique, abandon des énergies fossiles
- P17 : Evènementiel - Faits marquants, Réunions de travail et visites de chantiers
- P18 : Conclusion

Edito :

Le traité de concession Gaz nous impose de rendre compte de l'activité sur le territoire pour les années 2018 à 2020. Le SIECF-TE FLANDRE se félicite des bonnes relations avec notre concessionnaire GRDF



qui régulièrement, augmente son linéaire de réseau en cherchant à optimiser la qualité de fourniture aux usagers. Cela s'illustre par la mise en place de compteurs communicants GAZPAR . Ils ont pour but de donner des précisions sur les consommations, de signaler de manière numérique, les dysfonctionnements et d'aider les publics en difficulté à être consom'acteurs.

Concernant le développement des réseaux, le Syndicat s'attache à ce que les raccordements des unités de méthanisation puissent se combiner à des dessertes nouvelles (abandon de fioul notamment).

Michel DECOOL,

Président du SIECF-TE FLANDRE

La concession de distribution publique de gaz en Flandre au 31/12/2020



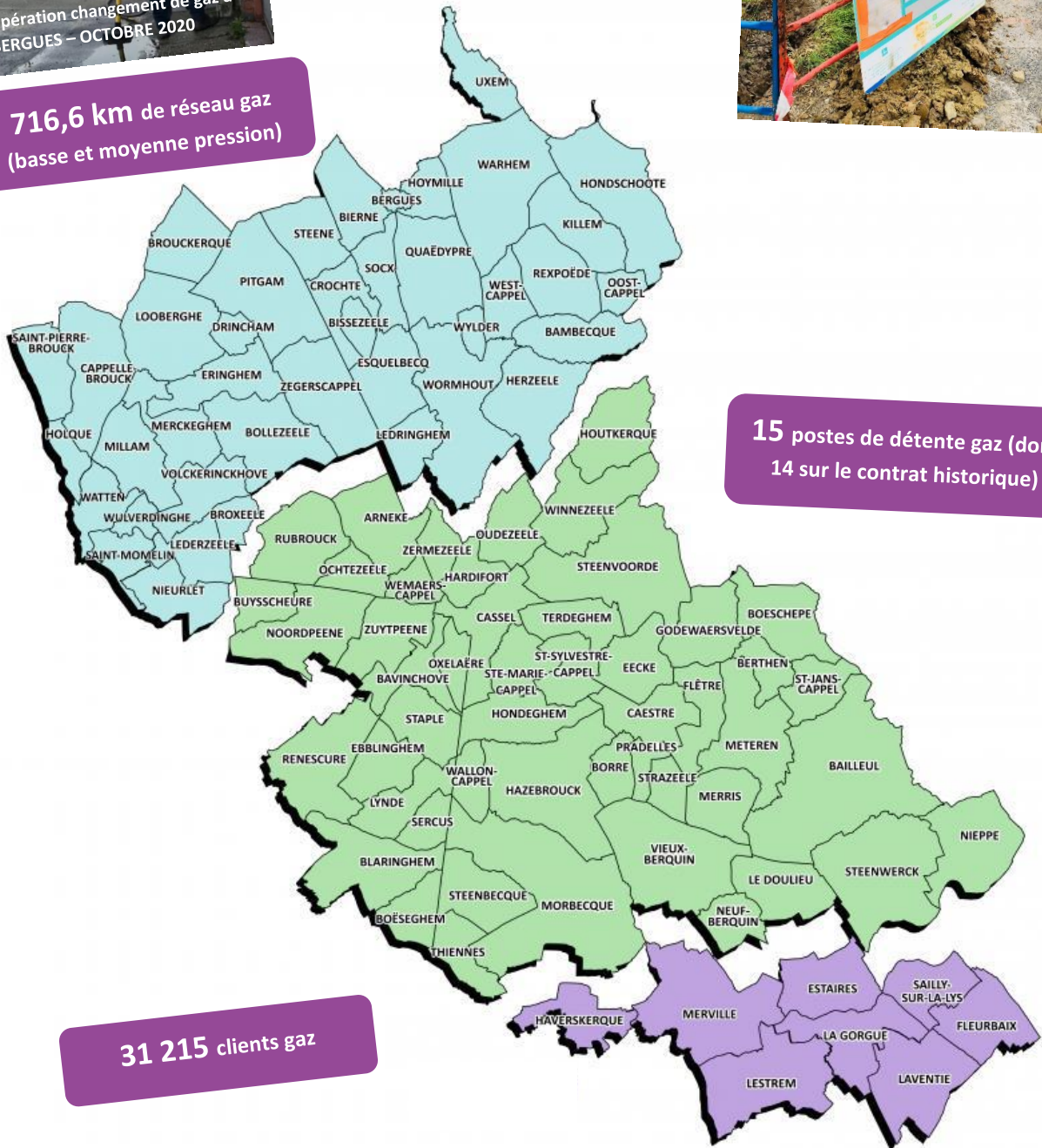
Opération changement de gaz à BERGUES – OCTOBRE 2020



Chantier de création de réseau gaz de VOLCKERINCKHOVE à NIEURLET – ETE 2020

716,6 km de réseau gaz (basse et moyenne pression)

15 postes de détente gaz (dont 14 sur le contrat historique)



31 215 clients gaz

L'organisation de la distribution publique de gaz

▪ L'article 15 de la loi du 3 janvier 2003 dispose que le service public de gaz naturel est organisé, chacun pour ce qui le concerne, par l'Etat (transport) et les communes ou leurs établissements publics de coopération (distribution).

L'ensemble des 94 communes du département du Nord, adhérentes au SIECF-TE FLANDRE, ont transféré leur compétence gaz.

Sur ces 94 communes, 58 communes sont desservies en gaz. Un concessionnaire unique intervient sur le territoire, à savoir GRDF.

Le Syndicat dispose de 2 contrats avec GRDF :

→ La concession historique desservant 51 communes du territoire, signée le 5 décembre 2003 pour une durée de 30 ans

Contrat historique :

▪ Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondshoote, Hoymille, Killem, La Gorgue, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdegheem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel.

Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque viennent de transférer leur compétence avec effet au 1^{er} janvier 2014, elles sont intégrées au contrat historique par avenant.

→ La délégation de service public (DSP) desservant 7 communes, signée le 6 juillet 2009, pour une durée de 30 ans

Nouvelle DSP :

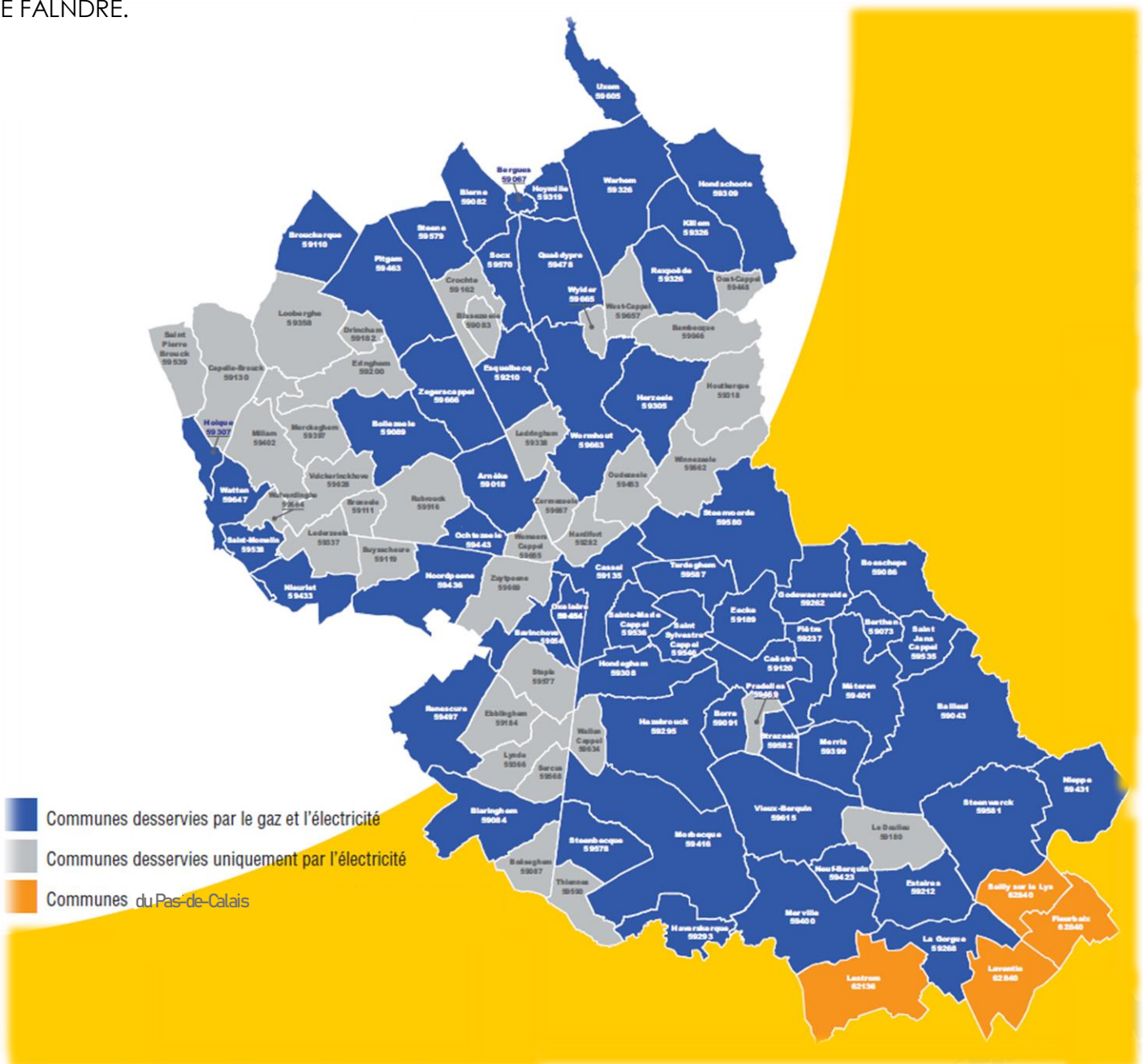
Haverskerque, Herzeele, Hondeghem, Merris, Nieurlet, St Momelin, Strazeele

Présentation et missions du SIECF- Territoire d'Énergie Flandre

Le SIECF-TE FLANDRE, Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre – Territoire d'Énergie Flandre a été créé en 1966 (par arrêté préfectoral du 24 juin 1966). Il est autorité organisatrice de la distribution publique de gaz depuis sa création.

Le SIECF-TE FLANDRE est constitué de **98 communes** adhérentes, représentant **198 922 habitants**, au 31 décembre 2020.

Les 4 communes du Pas de Calais n'entrent pas dans la concession de distribution publique de gaz du SIECF-TE FLANDRE. Les 94 communes du Nord ont transféré leur compétence AODE gaz au SIECF-TE FLANDRE.



Le gaz naturel est constitué, pour l'essentiel, d'un hydrocarbure, le MÉTHANE : CH_4 .

Le gaz naturel, provenant de la lente métamorphose de micro-organismes, est un matériau d'origine naturelle issu de minéraux. Il est une source d'énergie primaire car il est consommé en l'état, suite à son extraction de la roche.

La principale caractéristique du gaz naturel (famille des gaz combustibles) est son pouvoir calorifique, quantité de chaleur dégagée par la combustion de l'unité de volume de gaz (PC).

La France est approvisionnée par deux types de gaz naturel : le gaz de type H (Haut pouvoir calorifique), et le gaz de type B, desservant le Nord de la France.

D'autre part, deux autres caractéristiques rendent intéressantes ce gaz : Son éventuelle

interchangeabilité, c'est-à-dire son aptitude à alimenter les mêmes appareils domestiques sans qu'il y ait à modifier les brûleurs et avec au plus, un simple réglage des brûleurs pour les appareils industriels.

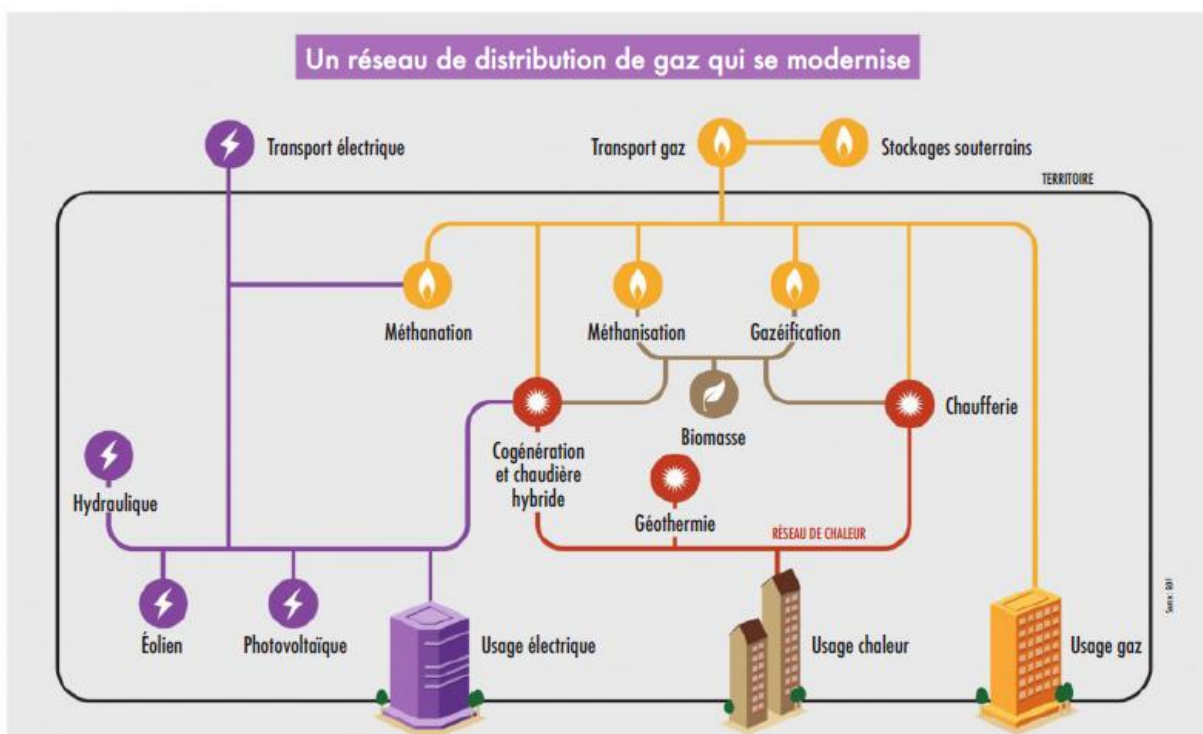
Sa densité, qui est plus petite que celle de l'air.

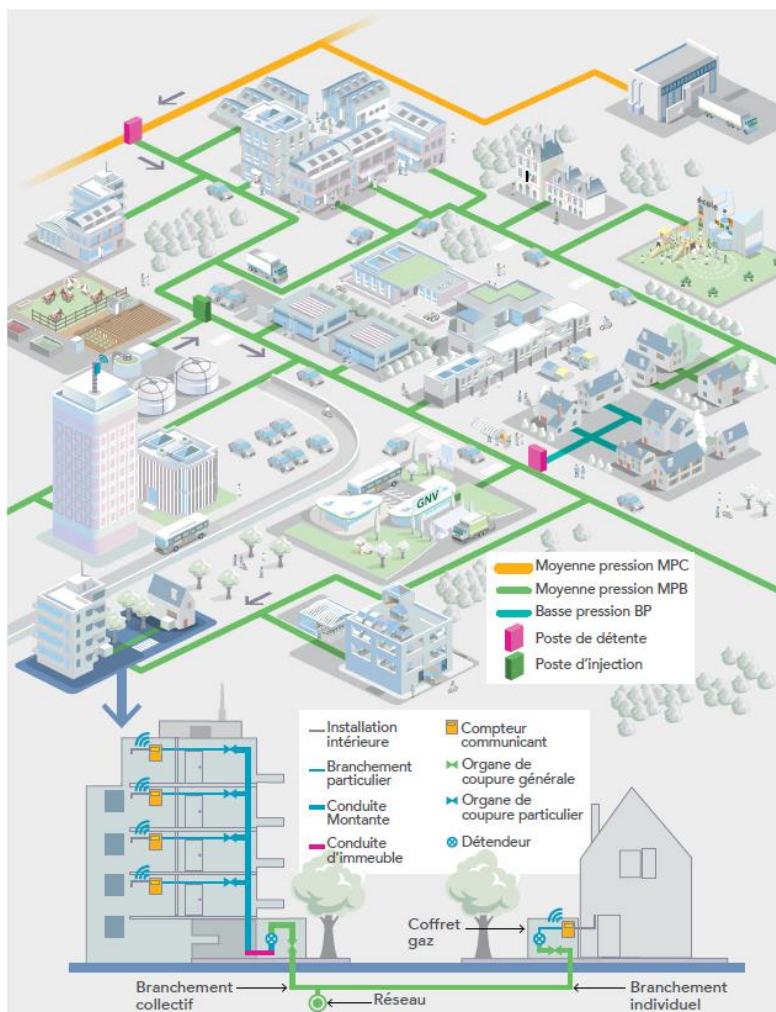
Le gaz naturel n'est pas toxique, est incolore, mais peut former avec l'air ambiant un mélange détonant ou inflammable dès que sa concentration dépasse 5 %.

Pour éviter de laisser une fuite de gaz atteindre ce mélange, le gaz naturel est odorisé au niveau du réseau de transport de façon à alerter l'utilisateur sur une éventuelle fuite de gaz bien avant qu'elle soit dangereuse.

Le gaz naturel est par ailleurs un gaz peu polluant, par rapport à d'autres énergies, en ce qui concerne les éléments dits polluants rejetés dans l'air après combustion (25 % de rejets de CO_2 en moins que le fioul lourd)

UNE COOPÉRATION DES RÉSEAUX À LA MAILLE LOCALE





En concession historique

684.44 km de réseaux au 31/12/2020
Et 29 495 clients résidentiels (soit 95.6%)

En Délégation de Service Public

32.15 km de réseaux au 31/12/2020
Et 344 clients résidentiels (soit 94.5%)

Soit un total de 716.59 km de canalisations et 29 839 clients résidentiels

Gaz B, gaz H

Les fournisseurs de gaz naturel ne facturent pas la quantité de gaz consommé – même s'ils la mesurent, en m³, mais l'équivalent en énergie, exprimée en MWh. Une des raisons principales ? En France, deux types de gaz (le « B » et le « H ») cohabitent. Et cela va changer très prochainement.

Le point sur la conversion Gaz B/Gaz H

Le Gaz B provient principalement des Pays-Bas. Il est distribué seulement dans le Nord de la France et présente une teneur élevée en azote, ce qui diminue son pouvoir calorifique – d'où le nom « gaz B », pour « Bas pouvoir calorifique ».

Le Gaz H provient de la Mer du Nord, de la Russie et de l'Algérie. Il est distribué sur 90% de l'Hexagone et est plus pauvre en azote, ce qui lui donne un « Haut pouvoir calorifique » - d'où le nom « gaz H ».

La fin du gaz B prévue pour 2029

Le Nord du pays est donc alimenté en gaz B, mais cela va bientôt changer : en effet, les contrats d'approvisionnement de la France en gaz naturel issu du champ de Groningue (Pays-Bas) ne seront plus renouvelés à partir de 2029, en raison d'une baisse de la production. Les réseaux actuellement alimentés en gaz à bas pouvoir calorifique (utilisés par 1,3 million de clients en distribution et une centaine de clients industriels, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise) devront donc être convertis pour fonctionner avec du gaz à haut pouvoir calorifique.

Type de pression dans les canalisations :

Dans la concession historique

Type de pression	En KM
Basse pression	7.54 km
Moyenne pression (<i>supérieure ou égale à 0.4 bar</i>)	6766.90 km

Dans la Délégation de Service Public

Type de pression	En KM
Basse pression	0 km
Moyenne pression (<i>supérieure ou égale à 0.4 bar</i>)	32.15 km

Type de canalisation dans les réseaux :

Dans la concession historique

Type de pression	En KM
Polyéthylène	547.56 km
Acier	132.80 km
Fonte ductile	4.08 km
Autre	0 km

Dans la Délégation de Service Public

Type de pression	En KM
Polyéthylène	32.15 km
Acier	0 km
Fonte ductile	0 km
Autre	0 km

Travaux de développement

- Dans la concession historique : 2.33 km de réseau neuf en 2018, 5.43 km en 2019 et 5.97 en 2020.
- Dans la DSP : 788 m de réseau neuf en 2018, pas de travaux de modernisation du réseau en 2019 et 623 m en 2020.

Adaptation et modernisation des ouvrages

Dans la concession historique

	Commune	Adresse	Longueur
2018	HAZEBROUCK	Rue des Erables	401 m
		Rue de Calais	333 m
		Rue de La Lune	70 m
	NIEPPE	Rue des Chardonnerets	4 m
	BAILLEUL	Rue de La Gare	1 m
	ESTAIRES	Rue Kennedy	1 m
	HOYMILLE	Route Dep 919A	1 m
		Total	811 m

2019	HAZEBROUCK	Rue Notre Dame	2 m
		Rue Warein	1 m
	STEENWERCK	Rue de Saily	1 m
		Total	4 m

2020	HAZEBROUCK	Rue Sainte Cécile	84 m
	SOCX	Faubourg de Cassel	73 m
	WORMHOUT	Route de Bergues	42 m
	MERVILLE	Centre de la Commune	19 m
	QUAEDYPRE	Faubourg de Cassel	11 m
	BAILLEUL	Rue de La Gare	2 m
	CAESTRE	Rue de Bailleul	1 m
		Total	232 m

Dans la Délégation de Service Public

Pas de travaux de modernisation

- Dans la concession historique : 348 incidents en 2018, 369 en 2019 et 428 en 2020. Soient 1 654 clients impactés en 2018, 1 531 en 2019 et 1 153 en 2020
- Dans la DSP : 5 incidents en 2018, 8 en 2019 et 9 en 2020. Soient 3 clients impactés en 2018, 3 en 2019 et 4 en 2020.

Le plan anti-endommagement

Une réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

La réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens a conduit à un nouveau cadre réglementaire applicable depuis le 1^{er} juillet 2012.

Le « plan anti-endommagement » concerne tous les intervenants des chantiers (donneurs d'ordre, exploitants de réseau, exécutants des travaux) ; il a pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les chantiers.

La réforme repose sur une collaboration renforcée et un partage des responsabilités entre les trois acteurs d'un chantier. Les collectivités locales sont d'autant plus concernées qu'elles peuvent assumer l'ensemble de ces responsabilités.

Les principales mesures de cette réforme :

Le guichet unique permettant de centraliser tous les renseignements utiles pour réaliser les Déclarations de Travaux (DT), les Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux (DICT), les Avis de Travaux Urgents (ATU). Ce service en ligne est rattaché à l'INERIS ⁽¹⁾.

L'ajout de mesures supplémentaires de prévention :

- Meilleure préparation en amont des chantiers par les maîtres d'ouvrage avec des investigations complémentaires à réaliser lorsque les plans du réseau à proximité du chantier sont jugés trop imprécis (classe de précision B ou C) et l'obligation de marquer les réseaux au sol avant l'ouverture du chantier ;
- Amélioration progressive par les exploitants de la cartographie des réseaux, notamment avec la prise en compte des résultats des investigations réalisées à compter du 1^{er} juillet 2013 ;
- Arrêt du chantier à la demande de l'entreprise de travaux en cas de différence notable générant un risque entre l'état constaté du sous-sol et les informations portées à sa connaissance au préalable.

Le renforcement des compétences en matière de sécurité du personnel des maîtres d'ouvrage et des entreprises de travaux.

Ce personnel devra disposer d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux à partir de 2017.

La mise en place de « l'Observatoire national DT DICT » pour faire vivre le retour d'expérience et retenir l'information et la sensibilisation des acteurs concernés par les enjeux de sécurité.

Les différents outils destinés à expliquer les conséquences de la réforme pour les collectivités au titre de maître d'ouvrage, d'exploitants de réseau et d'exécutants de travaux sont accessibles sur les sites :

- Du guichet unique (télé service www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr);
- Ou du ministère (MEDDE – Direction générale de la prévention des risques).

Des brochures spécifiques au rôle de chaque intervenant peuvent y être téléchargées (responsable de projet, exécutant de travaux, exploitants de réseaux, collectivité territoriale).

(1) Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

Rappel du numéro d'urgence sécurité gaz

URGENCE SECURITE GAZ
0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

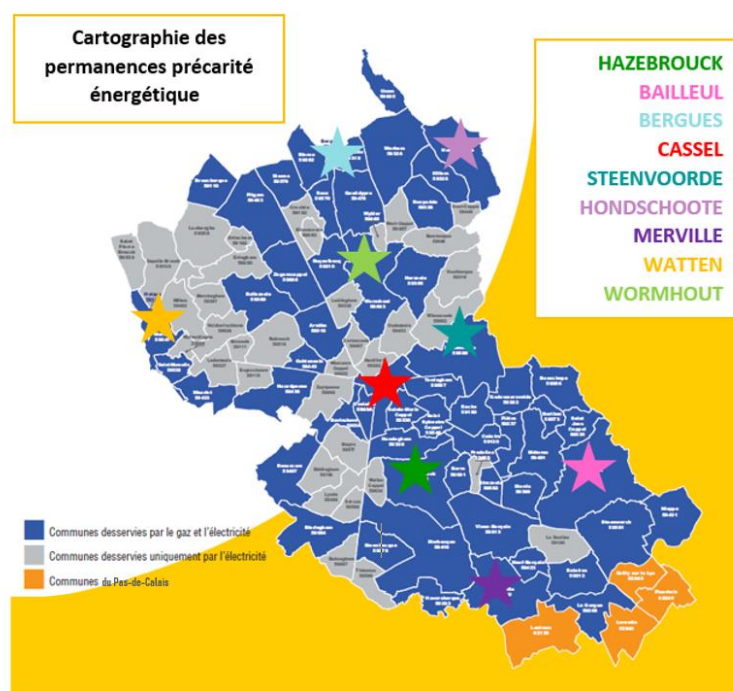


Les usagers de la concession gaz

Depuis 2008, le SIECF-TE FLANDRE assure une mission de service public direct aux usagers

- Etude tarifaire (sous ou sur estimation)
- Adéquation de l'abonnement souscrit par rapport aux besoins
- Négociation d'étalement des paiements avec les fournisseurs, dans le cas de difficultés sociales
- Alertes et conseils sur les démarchages téléphoniques et à domicile
- Présentation des gestes simples sur les économies d'énergie

Cette mission est déclinée en 9 lieux de permanence au plus près des usagers du territoire.



Chèque énergie

Le chèque énergie est un titre de paiement qui permet de payer les factures d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois...) et les travaux de rénovation éligibles au crédit d'impôts. Il varie entre 48 Euros et 227 Euros et remplace les tarifs sociaux de l'énergie (TPN, TSS). Il est attribué par l'Etat et envoyé par courrier aux bénéficiaires selon le revenu fiscal et la composition du foyer.

Il donne droit à des protections :

- Ouverture de contrat gratuite si emménagement dans un nouveau logement.
- Réduction de 80% des frais d'intervention pour impayé.
- Maintien de la puissance souscrite en cas de difficultés de paiement pendant la période de **trêve hivernale (du 1er novembre au 31 mars)**.
- Relances plus espacées.

Toutes les informations sur chequenergie.gouv.fr

Bilan de la permanence de 2018 à 2020 :

2018	492 familles accompagnées
	92 dossiers en gaz
	41 dossiers relatifs à l'utilisation du chèque énergie
2019	438 familles accompagnées
	117 dossiers en gaz
	63 dossiers relatifs à l'utilisation du chèque énergie
2020	498 familles accompagnées
	157 dossiers en gaz
	57 dossiers relatifs à l'utilisation du chèque énergie

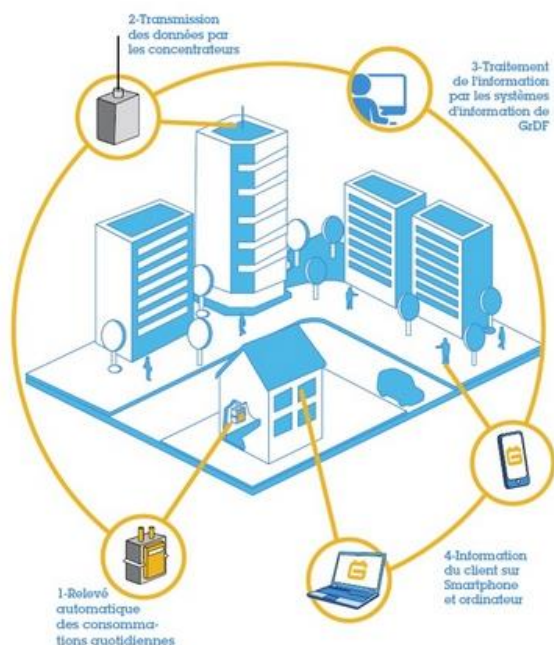
Planning de la permanence énergie :

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	HAZEBROUCK SIECF 30 rue Warein	Semaine paire		
		BERGUES CCAS	WORMHOUT CCAS	CASSEL Centre social
		Semaine impaire		
		MERVILLE CCAS	WATTEN Mairie	STEENVOORDE Centre social

APRES-MIDI	HAZEBROUCK SIECF 30 rue Warein	Semaine paire
		HONDSCHOOTE Espace Gosset
		Semaine impaire
		BAILLEUL CCAS

Les usagers de la concession

Focus sur le compteur GAZPAR



GRDF travaille depuis 2009 à l'arrivée du relevé automatique à distance en France. Depuis 2016 et jusqu'en 2022, 11 millions de clients gaz naturel seront ainsi équipés de compteurs communicants Gazpar.

Ces nouveaux compteurs vont permettre de mieux suivre et gérer la consommation de gaz naturel au quotidien.

Depuis le début du déploiement on peut compter 5 541 compteurs installés sur le territoire du SIECF-TE FLANDRE pour la concession historique dont 1 344 en 2018, 3 126 en 2019 et 2 331 en 2020. Ainsi que 66 pour la DSP dont 29 en 2018, 22 en 2019 et 21 en 2020.

Le point de vue d'Hervé COPPIN, délégué territorial GRDF

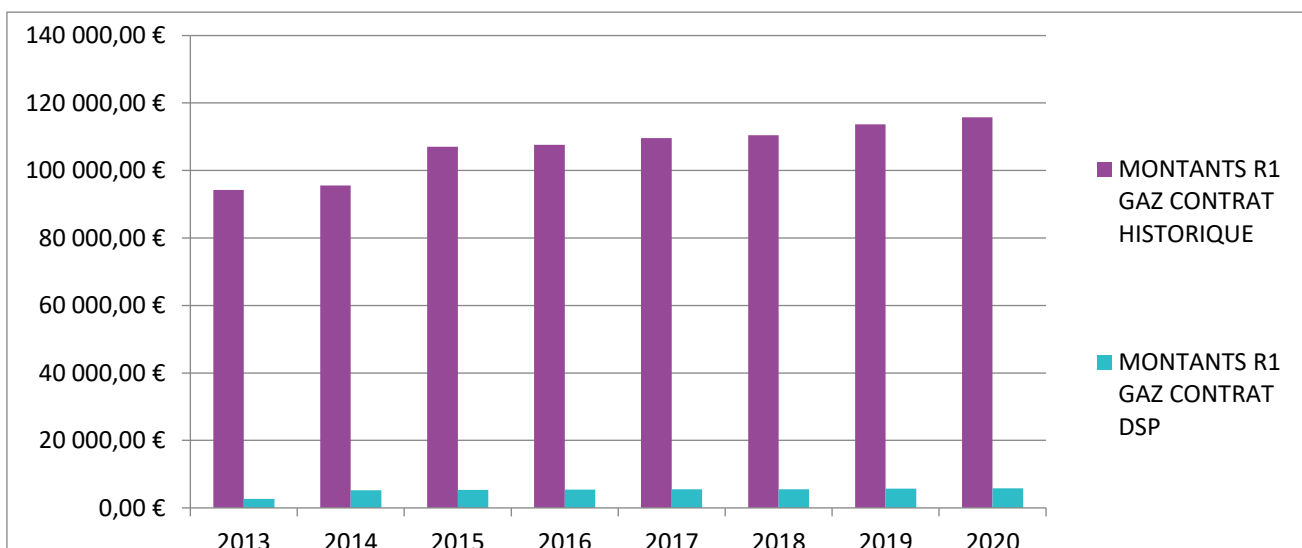


Le Projet Compteur communicant Gaz appelé « Gazpar » a pour objet le remplacement des 11 millions de compteurs actuellement relevés de manière semestrielle. Le déploiement du compteur communicant gaz de GRDF, a débuté en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2022. Il s'agit avant tout d'un projet d'efficacité énergétique, au service des clients et de la collectivité. Le premier objectif du projet consiste à améliorer la satisfaction des clients grâce à une facturation basée sur des consommations réelles. Le second objectif doit permettre au client de développer la maîtrise de l'énergie grâce à une mise à disposition plus fréquente des données de consommation.

L'enjeu majeur du projet, au-delà de sa réalisation technique, est de permettre à un maximum de consommateurs de traduire en économies d'énergie cette connaissance plus précise de leurs consommations de gaz. La mobilisation de tous les acteurs du marché (fournisseurs d'énergie, sociétés de conseil en énergie, organismes de logement social, collectivités locales, agences locales de l'énergie...) sera déterminante pour la réussite du projet.

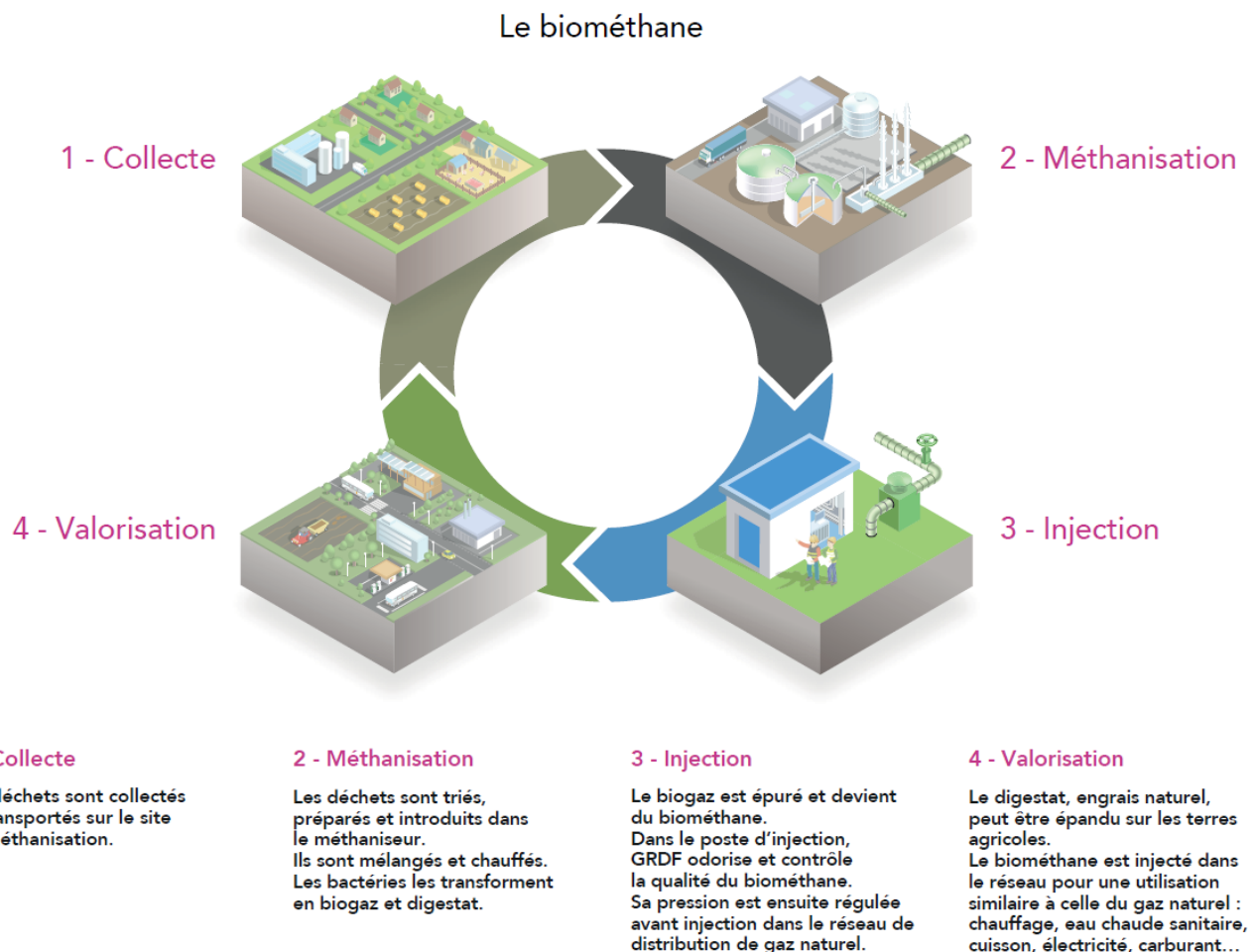
- La redevance de concession R1 dite « de fonctionnement », vise à financer des dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de sa mission.

R1 GAZ		
MONTANTS CONTRAT HISTORIQUE	MONTANTS CONTRAT DSP	ANNEES
94 252,63 €	2 635,77 €	2013
95 587,23 €	5 266,85 €	2014
107 025,00 €	5 369,00 €	2015
107 637,00 €	5 411,00 €	2016
109 595,00 €	5 475,34 €	2017
110 434,00 €	5 550,19 €	2018
113 703,00 €	5 713,00 €	2019
115 752,28 €	5 776,01 €	2020



Transition énergétique, abandon des énergies fossiles

- Développement du gaz vert et du GNV



Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires.

En 2020, la dynamique de développement de la filière biométhane s'est poursuivie avec la mise en service de 17 nouvelles unités de production et une **vingtaine de nouveaux** sites de méthanisation qui devraient être mises en service en 2021 à l'échelle des Hauts-de-France. Le nombre d'installations injectant sur le réseau de GRDF est donc amené à **34** représentants, à ce jour, une production annuelle de 650 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 160 000 logements neufs.

Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire et carburant. On l'appelle alors biométhane. Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.

Sur le territoire des Hauts-de-France, on compte 31 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 188 GWh.

• Convention entre le SIECF-TE FLANDRE et GRDF

Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) est un programme national Certificat d'Economie d'Énergie (CEE) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).



L'objectif de ce programme est de mettre à disposition des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets d'efficacité énergétique et de rénovation des bâtiments publics.

Au cœur des préoccupations énergétiques des communes et des intercommunalités depuis des années, le SIECF, la FDE80 et le SE60 proposent des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures. Les 3 syndicats qui regroupent 1 296 communes, dont près de 90% comptent moins de 2000 habitants, souhaitent s'appuyer sur des synergies communes et mutualiser leurs moyens techniques et financiers afin de répondre aux objectifs stratégiques et opérationnels de leurs territoires.

Le SIECF, la FDE80 et le SE60 ont été lauréats de du programme ACTEE et bénéficieront d'une enveloppe financière afin d'aider les communes et intercommunalités à réaliser de nouveaux diagnostics énergétiques et engager des projets consacrés à la transition énergétique des bâtiments publics notamment à la réduction des énergies les plus carbonées (charbon / fioul / etc...).

Eu égard au programme spécifique ACTEE et l'engagement de ces trois syndicats d'énergie lauréats, GRDF a souhaité accompagner, dans le cadre de ses missions de service public, les collectivités présentes sur le territoire des lauréats dans cette démarche pour l'environnement.

GRDF est le distributeur de gaz naturel sur le territoire concédé. Il assure à ce titre l'entretien, l'exploitation et la sécurité du réseau gaz naturel par le biais de contrats de concession signés avec environ 9 200 communes.

GRDF est également reconnu comme un acteur légitime et engagé pour assurer la promotion :

- Des usages gaz naturel visant à réduire les consommations d'énergie primaire et limiter l'émission de gaz à effet de serre,
- Des avantages du gaz naturel,
- Du développement du biométhane, c'est-à-dire du gaz provenant de l'épuration du biogaz issu de la fermentation de matières organiques, également appelé « Gaz Vert ».

Dans ce contexte, le SIECF, la FDE80 et le SE60 et GRDF ont décidé de nouer un partenariat, dans le but de contribuer à l'amélioration de l'efficacité énergétique par le remplacement de systèmes vétustes par des systèmes performants pouvant utiliser le gaz naturel et le biométhane.

Il est précisé que cette action s'inscrit dans un cadre global d'accompagnement neutre et objectif des Syndicats d'Énergie sur l'efficacité énergétique, la rénovation énergétique et le développement des énergies renouvelables auprès de leurs collectivités dans le respect des ambitions fixés collectivement.



Evènementiel et faits marquants

Réunions de travail et visites de chantiers



INTERVENTION DE MICHEL DECOOL A METHAMORPHOSE AU SUJET DE LA METHANISATION AGRICOLE - NOVEMBRE 2018



REUNION D'INFORMATION SUR LE CHANGEMENT DE GAZ AVEC EMMANUELLE WARGON - FEVRIER 2019



SIGNATURE DE CONVENTION SIECF/GRDF POUR L'ACCEPTABILITE DE METHANISATION - NOVEMBRE 2019



PRESENTATION DU PROJET DE CHANGEMENT DE GAZ A CAESTRE - JUIN 2019



REUNION DE TRAVAIL AU SUJET DU CHANGEMENT DE GAZ A HONDSCHOOTE - MAI 2019



VISITE DE FREDERIC ARTIN (DGA DE GRDF) SUR L'EXTENSION GAZ DE LA METHANISATION LIEVIN A VOLCKERINCKHOVE - JUILLET 2020



REUNION DE TRAVAIL AVEC GRDF SUR LE BIOMETHANE A LEDRINGHEM - JANVIER 2019

Points forts :

- * qualité et efficacité des interlocuteurs GRDF
- * qualité du suivi de la convention de partenariat visant à convertir les bâtiments publics au gaz naturel (abandon du fioul et du gaz propane dans la cadre du programme ACTEE)

Points à améliorer :

- * contrôle des prestataires poseurs du compteur communicant
- * la valorisation comptable des travaux financés ou co-financés par l'autorité concédante dans les CRAC, doit être plus lisible
- * les nouvelles canalisations doivent être intégrées au système de gestion, dans les délais les plus brefs

Points faibles :

- * Beaucoup de communes sont encore non desservies en gaz. GRDF se doit de prendre en compte cette situation dans les projets de maillage et de raccordement des unités de biométhane
- * Le concessionnaire doit veiller à la qualité des travaux réalisés par ses prestataires (travaux de renouvellement et de branchement notamment)

Permanence
précarité
énergétique
06 48 17 92 88

Eclairage Public
06 42 82 00 64

Conseil en énergie
partagé
07 88 56 39 40

Siège en Mairie
d'HAZEBROUCK
Bureau : 30 rue Warein
BP 70189 - 59524
HAZEBROUCK



@ : siecf@ville-hazebrouck.fr
tel : 03 28 43 44 45



@siecf59



@siecf